



Le samedi 8 décembre 2007

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC

A une session spéciale du conseil municipal d'Ivry-sur-le-Lac, tenue le samedi 8 décembre 2007, à 10:30 heures, à l'hôtel de ville, 601 chemin de la Gare, Ivry-sur-le-Lac, sous la présidence de monsieur le Maire Kenneth Hague, à laquelle étaient présents mesdames et messieurs les conseillers Raymonde Lefrançois, Claire Leduc, Melvyn Hodes, Stéphane Pipon et Daniel Charette.

La directrice générale est aussi présente.

Monsieur le conseiller Daniel S. Miller est absent de son siège.

Un avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil municipal dans les délais prévus par la Loi.

ORDRE DU JOUR

1. **Présences et quorum**
2. **Avis de motion : Règlement imposant des taxes, tarifs et compensation pour l'exercice 2008 .**
3. **Période de questions**
4. **Fermeture de l'assemblée**

1. Présences et quorum

Monsieur le maire ayant constaté le quorum, déclare que la présente session est ouverte.

2. Avis de motion

Avis de motion est donné par le conseiller Daniel Charrette, qu'à une assemblée subséquente, il déposera un Règlement imposant des taxes, tarifs et compensation sur le territoire de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac, pour l'exercice 2008.

3. Période de questions

Toutes les questions ont été répondues.

4. Fermeture de l'assemblée à 10 heures 40

Il est proposé par le conseiller Stéphane Pipon
Appuyé par la conseillère Raymonde Lefrançois
Et résolu unanimement :

« QUE cette assemblée soit levée. »

.....
Kenneth Hague
Maire

Adoptée
.....
Lise B. Villeneuve
directrice générale et
secrétaire-trésorier

Résolution
2007-12-140